



## Conseil économique et social

Distr. générale  
1<sup>er</sup> décembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

Cinquante-quatrième session

3-12 février 2016

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : Thème prioritaire : repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain**

### **Déclaration présentée par Asabe Shehu Yar'Adua Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.5/2015/L.2.



## Déclaration

### **La prise en compte des questions de développement social : un outil de promotion du développement durable pour les nations du monde contemporain**

La déclaration d'Asabe Shehu Yar'Adua Foundation renvoie au thème prioritaire de la cinquante-quatrième session de la Commission du développement social, qui s'emploie à mieux cerner les questions liées au développement social ainsi que les enjeux que celui-ci représente pour les collectivités rurales, en particulier dans les pays en développement. Elle analyse également les éléments clefs que le développement social, en tant que droit civil intrinsèque, doit prioriser et promouvoir. Par ailleurs, cette déclaration appelle l'attention sur le défi principal qui consiste, pour les divers intervenants, à relever les incidences économiques du développement social.

Les objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas été pleinement réalisés sous tous leurs aspects, et à l'heure actuelle, plusieurs pays en développement, voire des pays développés, se heurtent encore à de nombreux défis, dont les questions liées au vieillissement, aux collectivités rurales, à l'entrepreneuriat social, aux personnes handicapées, au chômage et aux jeunes. D'autres questions doivent être prises en considération et restent encore à définir, notamment : les changements climatiques, la traite des êtres humains (réseaux transfrontaliers), le travail forcé, le travail des enfants, les migrants et les droits des immigrants, l'inégalité entre les sexes, l'éducation des filles et la maltraitance à l'égard des enfants.

La déclaration que nous soumettons à la Commission identifie les enjeux auxquels doit faire face le développement social dans le monde contemporain : nous sollicitons l'intervention des pouvoirs publics pour ce qui est des politiques visant à réaliser le développement social, en particulier dans les collectivités rurales des pays en développement.

Nous faisons valoir que les plans de développement devraient faire du secteur des services sociaux du monde contemporain une priorité, en s'attachant tout particulièrement à combler l'écart important qui existe entre les femmes et filles issues des milieux urbains et celles issues des milieux ruraux, entre les jeunes et les personnes âgées, en particulier dans les pays en développement. La Commission du développement social devrait en outre procéder à un examen des objectifs de développement durable se rapportant à ses activités et en tirer parti. D'autre part, la Commission doit renouer avec des valeurs sociales en voie de disparition, dont l'effritement a entraîné une aggravation des fractures sociales, en mobilisant et en dynamisant les parties prenantes du secteur public et du secteur des services sociaux (organisations de la société civile et organisations non gouvernementales) afin de renforcer l'impact des activités menées en faveur du développement durable par d'autres secteurs de la société.